



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de l'immigration

Numéro dossier MAEE									
Numéro d'identité national									

**Demande en renouvellement d'un titre de séjour pour ressortissant de pays tiers
en qualité de bénéficiaire d'une « protection internationale – protection subsidiaire »**

Nom(s) (nom(s) de famille)										
Nom(s) de naissance (nom(s) de famille antérieur(s))										
Prénom(s)										
Date de naissance			/			/				
Lieu et pays de naissance										
Nationalité										
Adresse au Luxembourg	Rue :							N° Maison :		
	Localité:							Code postal :		
Contact	E-mail :									
	Tél./GSM :									
Lieu de la demande										
Date de la demande			/			/				
Signature du demandeur (pour les mineurs, signature du représentant légal avec indication de ses nom et prénoms)	J'affirme par ma signature que les informations fournies dans la présente déclaration sont correctes et complètes.									

Au plus tard dans les **deux mois** avant l'expiration du titre de séjour, la demande de renouvellement est à introduire moyennant le présent formulaire auprès de la Direction de l'immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes (voir adresse postale en bas de page), en y joignant les pièces suivantes :

- la copie du passeport intégral (toutes les pages) en cours de validité, respectivement la copie du titre de voyage pour étrangers intégral (toutes les pages), en cours de validité ;
- un extrait récent du casier judiciaire luxembourgeois.

Remarque importante pour les personnes qui détiennent un titre de voyage pour étrangers : Si votre titre de voyage pour étrangers a expiré ou si sa validité est de moins de deux mois prière de joindre une demande manuscrite en renouvellement dudit titre de voyage à cette demande en y incluant une copie intégrale.

**Pour de plus amples informations (en français, allemand et anglais) sur les démarches à faire,
veuillez consulter le site internet www.guichet.lu**

Notice d'information relative à la protection des données personnelles

La Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes recueille et utilise vos données personnelles dans le contexte de sa mission d'intérêt public en exécution de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, et dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données. Des informations plus détaillées sur le traitement de vos données, ainsi que vos droits en la matière, sont disponibles sur le site internet <https://maee.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/visa-immigration.html>